

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 92 / 2016 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL VIALARD, Jean-Michel BOUAT (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir d'Enrico SPATARO), Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, Marie-Louise AT, Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Enrico SPATARO (pouvoir à Odile LACAZE), Patrice BEDIER, Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY),.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 44

Votants : 46

N° 3 - 92 / 2016 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ FÉDÉRALE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Pilote : Direction générale

Autres services concernés : développement économique, enseignement supérieur et recherche

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

La loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur a proposé un nouveau cadre de coordination territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au niveau régional, une communauté d'universités et d'établissements COMUE « l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées » a été créée réunissant la totalité des établissements d'enseignement supérieur et structures de recherches du territoire régional. L'Institut Champollion et l'Ecole des Mines y sont représentés au sein du collège des membres associés renforcés.

Les statuts de l'Université fédérale ont été publiés en juin 2015. Le conseil d'administration comprend soixante-dix-neuf administrateurs parmi lesquels six personnalités extérieures, au titre de l'article L719-3 du code de l'éducation, représentant des collectivités territoriales, dont :

- Un représentant du conseil régional Midi-Pyrénées ;
- Un représentant de la communauté urbaine Toulouse métropole ;
- Un représentant du CESER Midi-Pyrénées ;
- Trois représentants d'autres collectivités territoriales où sont implantés les universités et établissements membres de la COMUE. Ces collectivités seront désignées après délibération du CA sur proposition des membres.

Le CA de l'université fédérale réuni le 3 juin 2016 a validé la proposition d'attribuer un siège à notre communauté d'agglomération au titre des personnalités extérieures choisies parmi les collectivités territoriales. Les deux autres sièges étant attribués aux agglomérations de Tarbes et de Rodez.

Selon les termes de la loi, la parité est dorénavant imposée au sein de ce conseil d'administration, et par la suite, la désignation d'un membre titulaire et suppléant de même sexe.

Si aucune de ces deux personnes ne peut être physiquement présente, le titulaire pourra transmettre une procuration à un autre membre de ce conseil.

La durée du mandat est de deux ans. Le CA se réunira trois fois par an sur convocation de son président.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 juin 2016,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DESIGNE madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL en qualité de titulaire et madame Muriel ROQUES-ETIENNE en qualité de suppléant pour représenter la communauté d'agglomération de l'albigeois au conseil d'administration de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE